

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de JAUNET Suzanne, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 20/06/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 113

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 20

BERTRAND Alain a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURE Denis a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
BOURSALI Karim a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité
KONKI Nicole a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à POYER Pascal
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole
MEMISOGLU Ergin a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
PERSIL Albert a donné pouvoir à BERMANN Clara

PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
WOTIN Maël a donné pouvoir à JALTIER Alec

Absent(s) non représenté(s) : 8

ANCELOT Serge, AOUN Cédric, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BORDG Michaël, DAUGE Patrick, POURCHE Fabrice, ZAMMIT-POPESCU Cécile

125 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, PINARD Corinne, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WOTIN Maël, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE :

ESCRIBANO-OBEJO Maria

4 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, MINARIK Annie, NAUTH Cyril, VIREY Louis-Armand

3 NE PREND PAS PART :

DAMERGY Sami, EL ASRI Sabah, WASTL Lionel

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, ZAMMIT-POPESCU Cécile a quitté la salle lors du vote de la délibération. JAUNET Suzanne a été désignée Présidente.

EXPOSÉ

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif pour les différents budgets.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, qui suit la clôture de l'exercice.

Pour chaque budget, le compte administratif doit coïncider avec le compte de gestion établi par le comptable public.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le compte administratif 2024 de l'ensemble des budgets de la Communauté urbaine.

S'agissant du budget annexe « Assainissement », le compte administratif 2024 se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	37 763 541,52 €	30 028 248,24 €
Résultat reporté	- €	17 365 110,75 €
Transfert de résultats	- €	- €
Total des réalisations	37 763 541,52 €	47 393 358,99 €
Résultat disponible avant affectation	9 629 817,47 €	

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	26 788 008,54 €	17 890 921,56 €
Résultat reporté		6 949 194,16 €
Total des réalisations	26 788 008,54 €	24 840 115,72 €
Résultat	- 1 947 892,82 €	
Reste à réaliser	6 430 244,49 €	325 292,55 €
Résultat corrigé des restes à réaliser	- 8 052 844,76 €	

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'arrêter le compte administratif 2024 du budget annexe « Assainissement », tel qu'annexé à la présente délibération et comme susmentionné.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et L. 2121-14,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-04-04_15 du 4 avril 2024 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe « Assainissement »,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-11-28_21 du 28 novembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe « Assainissement »,

VU le compte de gestion établi par le comptable public du service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie, au titre de l'exercice 2024 pour le budget annexe « Assainissement »,

VU le rapport de présentation du compte administratif 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Affaires générales le 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : ARRETE le compte administratif 2024 du budget annexe « Assainissement », tel qu'annexé à la présente délibération, et comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	37 763 541,52 €	30 028 248,24 €
Résultat reporté	- €	17 365 110,75 €
Transfert de résultats	- €	- €
Total des réalisations	37 763 541,52 €	47 393 358,99 €
Résultat disponible avant affectation	9 629 817,47 €	

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	26 788 008,54 €	17 890 921,56 €
Résultat reporté		6 949 194,16 €
Total des réalisations	26 788 008,54 €	24 840 115,72 €
Résultat	- 1 947 892,82 €	
Reste à réaliser	6 430 244,49 €	325 292,55 €
Résultat corrigé des restes à réaliser	- 8 052 844,76 €	

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	02 JUL. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	02 JUL. 2025
Exécutoire le :	02 JUL. 2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)	
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles	
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 26 juin 2025

Le 1er Vice-président délégué aux espaces publics
et relations aux communes

